ID: 011-200035855-20200617-20200065-DE

20200065

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANÇAIS Liberté - Egalité - Fraternité

Arrondissement de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE: **INSTITUTIONS** VIE POLITIQUE

ET

Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE: DELEGATION

DE **FONCTIONS**

OBJET:

Président

3 juin 2020

d'urgence sanitaire: délégation des attributions du conseil communautaire au

Le nombre de délégués en service

est de 71 Convocation du conseil en date du

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR

RECEPTION PREFECTURE LE : Séance du Conseil Communautaire du 11 juin 2020 à 18 heures 30

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE, Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Eliane BOURGEOIS BOUSQUET, Alain Sébastien BOUSQUET, Michel BROUSSE. Karole CALMETTES, Sandrine CAFFIER, Didier CAMPGUILHEM. Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Marie-Paule CAU, Sabine CHABERT, Véronique CORROIR, Gilbert COSTE, Claire DARCHY, François DEMANGEOT, Jean-Marc DEUMIER, Dominique DUBLOIS. Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Laurent FRAISSE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Préscillia GRANIER, Philippe GREFFIER, Bernard GRIMAUD, Evelyne GUILHEM, Philippe GUIRAUD. Frédéric JEANJEAN, Gérard LAMARQUE, Cédric LEMOINE, Didier MAERTEN, Cédric MALRIEU, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD, Benoît MERLIN, Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Hubert NAUDINAT, Serge OURLIAC, Charles PAULY, Jacques PENNAVAIRE, Henri POISSON, Bruno POMART, Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Jean-Pierre QUAGLIERI, Jacqueline RATABOUIL, Martine PUEBLA, Thierry ROSSICH, Jérôme SENAL, Isabelle SIAU, Régine SURRE, Marc TARDIEU, Gilles TERRISSON, Guy THOMAS, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Monique VIDAL,

Giovanni ZAMAI.

PAR PUBLICATION

Formant la majorité des membres en exercice.

PAR DELEGATION LE

<u>consei</u>llers Conseillers titulaires remplacés par suppléants : MERIC Laurent FRAISSE, PECH René par Bernard Jacques PENNAVAIRE, Nicolas RAUZY par Sébastien BOUSQUET, Nadine ROSTOLL par Jean-Marc DEUMIER.

Signature

Procurations: Alain CARBON à Charles PAULY, Hubert CHARRIER à Jean-Marc DEUMIER, Thierry LEGUEVAQUES à Philippe GREFFIER, Thierry MALLEVILLE à Charles PAULY,

Absents: Javier DE LA CASA, Bruno PERLES.

Secrétaire de séance : Audrey GAIANI.

Dans le contexte de crise sanitaire, l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 comprend plusieurs dispositions visant à faciliter le travail des exécutifs et des assemblées intercommunales pendant l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de covid-19.

L'ordonnance opère notamment la délégation de l'ensemble des attributions du conseil au profit du Président, y compris lorsque le conseil n'avait pas délibéré dans ce sens jusqu'alors.

Monsieur le Président rappelle dans ce cadre les délégations qui lui ont été confiées par le conseil communautaire dans sa délibération du 23 avril 2014 ;

- 1°) Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires,
- 2°) Procéder, dans les limites des crédits budgétaires ouverts par le conseil communautaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissement prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L1618-2 et au a de l'article L2221-5-1 sous réserve des dispositions de c de ce même article et de passer à cet effet les actes nécessaires.
- 3°) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- 4°) Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- 5°) Passer les contrats d'assurance, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- 6°) Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires,
- 7°) Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,
- 8°) Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,
- 9°) Fixer la rémunération et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- 10°) Fixer dans la limite de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la communauté de communes à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
- 11°) Intenter au nom de la Communauté les actions en justice ou de défendre la Communauté dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil communautaire.
- 12°) Autoriser, au nom de la Communauté de Communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Monsieur le Président sollicite le conseil communautaire afin de maintenir, pendant l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de covid-19, les délégations qui lui ont été confiées par le conseil communautaire par délibération du 23 avril 2014.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

MAINTIENT, pendant l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de covid-19, les délégations qui ont été confiées par le conseil communautaire à Monsieur le Président par délibération du 23 avril 2014.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes de Castelnaudary et du Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Envoyé en préfecture le 17/06/2020

Reçu en préfecture le 17/06/2020

Affiché le

ID: 011-200035855-20200617-20200065-DE

Castelnaudary, le 11 juin 2020

Le Président.

Philippe GREKFIEF

